

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1079/SG/AI portant affectation du brigadier Rochet Noël à la Portion centrale de la Garde territoriale

n° 72-1079/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
10 juillet 1972

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1972

Date du numéro
25 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

M Noël Rochet. brisadiér de police de 3° échelon, est, pour.côinppter du 11 juin 1972, date de son arrivée sur le Territoire, mis' à la disposition du Ministre des Affaires intérieures pour être affecté à la Portion centrale de la Garde territoriale. Art, 2 __ En remplacement de M. Daémers Edoüard, il assurera les fonctions de chef du Service administratif et de comptable billeteur de la Garde territoriale pour confpter du 1er juillet 1972. Art. 3. — La présente décision prendra effet pour compter du 1 juillet 1972.